

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DASCO 4 G Subventions (74.396 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Prévert – 6è	Mise en conformité de l'installation de désenfumage naturel	8.928 euros
Collège Aubrac – 11è	Fourniture et pose d'une sonnerie inter cours	3.714 euros
Collège Oeben – 12è	Mise en conformité de la VMC du réseau sanitaire	1.836 euros
Collège Galois – 13è	Mise en conformité des cabines des deux ascenseurs du collège	6.218 euros
Collège Thomas Mann – 13è	Modernisation des WC garçons	7.115 euros
Collège Daudet – 14è	Mise en conformité du chauffage	6.983 euros
Collège Citroën – 15è	Fourniture et pose de rideaux pare-soleil dans 4 salles de classe	5.887 euros
Collège Mallarmé – 17è	Fourniture et pose de radiateur pour les appartements 4C et 5A, mise en conformité du réseau d'eau chaude sanitaire	2.486 euros
Collège Berlioz – 18è	Fourniture et pose de deux pompes de relevage	2.358 euros
Collège Césaire – 18è	Mise en conformité du système de relevage des eaux usées, fourniture et pose de film opalescent pour l'infirmerie et pour une salle du 2 ^{ème} étage	4.584 euros
Collège Dormoy – 18è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	7.808 euros
Collège Gambetta – 20è	Mise en conformité des portes coupe-feu	5.047 euros
Collège Mendès-France – 20è	Mise en conformité des évacuateurs de fumées et du groupe pompe CTA, fourniture et pose d'une alarme incendie	11.432 euros
	Total	74.396 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2015, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

La Maire de Paris,

Présidente du Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil général



Anne HIDALGO